

BREVET PROFESSIONNEL
Formation Ouverte à Distance

RESPONSABLE D'ENTREPRISE AGRICOLE

BP - REA

Produire | **Gérer** | **Entreprendre**

Les compétences pour **construire votre avenir agricole**

Formation continue
Se former pour agir
au cœur des parcours de vie

DIPLÔME
BP - Responsable d'Entreprise Agricole

NIVEAU VISÉ
Diplôme de niveau 4

DATES
Octobre 2026 - Octobre 2027

Code RNCP : **38093** - Date d'échéance de l'enregistrement : **01/01/2029**

Certificateur : **Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire**

Le métier

Le **Responsable d'Entreprise Agricole** est un professionnel capable de gérer une exploitation. Il intervient tout au long de l'année sur les différentes opérations liées à la production végétale ou animale, seul ou en équipe, sous la responsabilité d'un chef d'exploitation ou en autonomie.

Il participe aux temps forts de l'exploitation :

- **Production** : mise en place des cultures, soins aux animaux, suivi des parcelles…
- **Travaux mécanisés** : conduite d'engins, entretien du matériel, récolte…
- **Gestion** : organisation du travail, suivi technico-économique et administratif…

Il peut encadrer des saisonniers, contribuer à la commercialisation et transmettre son savoir-faire.
Polyvalent et autonome, il s'adapte aux besoins de l'exploitation.



La formation
Contenu et pédagogie

La formation préparant au **BP REA** est construite autour de 7 unités capitalisables (**UC**) dont **2 UCARE** à valider pour l'obtention du Brevet Profesionnel :

- C1 - **Se situer en tant que professionnel**
- C2 - **Piloter le système de production**
- C3 - **Conduire le processus de production dans l'agrosystème**
 - Grandes cultures
 - Viticulture
 - Maraichage
- C4 - **Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise**
- C5 - **Valoriser les produits ou services de l'entreprise**

UCARE (2 à valider)

- C6 - Eco pâturage
- C7 - Élevage des vins
- C7 - Méca-Maintenance

Chaque bloc est certifié séparément
(possibilité de valider un/ou des blocs de compétences).

La formation **certifiante** se déroule sur 8 mois avec une **alternance** entre la formation théorique et pratique :

- **1025 H de formation dont :**
 - De la formation e**n distancielle** (avec l'outil Storiz)
 - Un suivi **technique** et **rédactionnel**
 - De la formation **pratique,** réparties sur des périodes de mises en situation professionnelle, et encadrées par un référent au sein de la structure

Nos informations :
CFPPA - 4 av. E. Guynemer - 02400 VERDILLY
03.23.69.15.47
cfppa.verdilly@educagri.fr
Contact : Sylvain Drique

Formation Continue CFPPA • VERDILLY
Région Hauts-de-France
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité

Accès à la formation

Profils et prérequis

Aucun diplôme n'est requis pour s'inscrire à la formation

Cette formation est accessible à toute personne maîtrisant les **savoirs de base**, notamment la lecture, l'écriture et les notions fondamentales de calcul

Conditions d'inscription

- Avoir plus de 18 ans
- Entretien oral de motivation

Réunion(s) d'information

Accueil, présentation du CFPPA et de la formation, entretien de motivation.

1ère RIC à définir	**2ème RIC à définir**
au CFPPA de Verdilly 4 avenue Euphrasie Guynemer - 02400 VERDILLY	

Liste des documents à apporter lors de la réunion : pièce d'identité, CV, lettre de motivation et photocopie des diplômes ou titre (s) acquis.

Tarifs / rémunération

Le **coût de la formation** est déterminé en fonction du diplôme détenu par le candidat et du nombre de capacités à acquérir ou à valider (nous contacter).

Pour les **demandeurs d'emploi**, la région prend en charge le coût de la formation (rémunération possible après étude du dossier).

Les débouchés

Métiers

Agriculteur, Éleveur, Gérant d'exploitation agricole, Producteur, Reponsable d'élevage, Chef de culture / production agricole, Cultivateur, Régisseur d'exploitation agricole

02/11/2026

80 % de réussite
au BP REA en 2025 au CFPPA
soit 8 personnes diplômées

100 %
de satisfaction

Enquête de satisfaction du CFPPA
Données 2023 (BP REA non FOAD)

Validation et +

Le diplôme

Dès l'inscription et à l'issue d'un entretien de positionnement, certaines capacités peuvent être validées directement au regard du **diplôme déjà détenu** par le candidat.

Les évaluations sont réalisées en cours de formation pour chaque bloc de capacités, à partir de **mises en situation professionnelles** ou d'études de cas avec entretien d'explicitation.

Les capacités validées sont acquises définitivement et conservées pendant cinq ans, laissant au candidat ce délai pour valider les capacités manquantes, y compris par la voie de la **VAE**.

PMR

Notre centre est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Notre référent handicap se tient à votre disposition pour étudier les possibilités de compensation, d'aménagement, en fonction de votre situation.

Vous pouvez contacter Mme Emmanuelle BAUDET :
emmanuelle.baudet@educagri.fr